



Núméro de Révision: 004.0

Date de sortie: 10/19/2018

## 1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

<b>Désignation de l'article:</b>	<b>LOCTITE MR 5414 BLACK CONTACT ADHESIVE known as Loctite® Black Contact Adhesiv</b>	<b>Numéro IDH:</b>	234930
<b>Type de produit:</b>	Colle de contact	<b>numéro d'item</b>	30540
<b>Restriction d'utilisation:</b>	Non identifié	<b>Région:</b>	Canada
<b>Raison sociale:</b>	<b>Votre contact:</b>		
Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3	Téléphone: +1 (905) 814-6511 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887(appel à frais virés) Internet: www.henkelna.com		

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE	
<b>DANGER:</b>	LIQUIDE ET VAPEURS TRES INFLAMMABLES. PEUT ETRE MORTEL EN CAS D'INGESTION ET DE PENETRATION DANS LES VOIES RESPIRATOIRES. PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE. PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX. PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE OU VERTIGES. SUSCEPTIBLE DE NUIRE A LA FERTILITE OU AU FŒTUS. RISQUE PRESUME D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES A LA SUITE D'EXPOSITIONS REPETEES OU D'UNE EXPOSITION PROLONGEE.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
LIQUIDE INFLAMMABLE	2
IRRITATION CUTANEE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
TOXICITE POUR LA REPRODUCTION	2
TOXICITE SPECIFIQUE POUR UN ORGANE CIBLE - EXPOSITION UNIQUE	3
TOXICITE SPECIFIQUE AU NIVEAU DE L'ORGANE CIBLE- EXPOSITIONS REPETEES	2
DANGER PAR ASPIRATION	1

### PICTOGRAMME(S)



### Conseils de prudence

#### Prévention:

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et

Numéro IDH: 234930

Nom du produit: LOCTITE MR 5414 BLACK CONTACT ADHESIVE known as Loctite® Black Contact Adhesiv

compris toutes les précautions de sécurité. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes. Interdiction de fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Ne pas jeter dans l'eau. Utiliser une installation anti-déflagrante. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation. Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.

**Intervention:**

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin. NE PAS faire vomir. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'incendie : pour éteindre, utiliser de la mousse, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone.

**Stockage:**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.

**Élimination:**

Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

La présente classification satisfait au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et se conforme aux dispositions du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Methyl ethyl ketone	78-93-3	20 - 30
Toluene	108-88-3	20 - 30
Acétone	67-64-1	10 - 20
n-Hexane	110-54-3	10 - 20
Oxyde de magnésium	1309-48-4	5 - 10
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	112945-52-5	5 - 10
Formaldehyde polymerise avec le p-tert-butylphenol et le 4,4'-isopropylidenediphenol	54579-44-1	5 - 10
Zinc oxide	1314-13-2	0.1 - 1
Carbon black	1333-86-4	0.1 - 1

\*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

**Inhalation:**

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

**Contact avec la peau:**

Laver à l'eau savonneuse. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.

**Contact avec les yeux:**

S'il y a contact avec les yeux, les rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau pendant 15 minutes et obtenir une aide médicale immédiate.

**Ingestion:** Si la matière est ingérée, contacter aussitôt un médecin ou un centre anti-poison. Ne pas faire vomir.

**Symptoms:** Voir la section 11.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Moyen d'extinction approprié:** Poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone.

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:** Porter un appareil respiratoire autonome avec un masque plein visage fonctionnant à un mode à pression sur demande ou pression positive.

**Feu inhabituel ou risques d'explosion:** Les conteneurs clos sont susceptibles de se briser (en raison de la pression accumulée) en cas d'exposition à une chaleur extrême.

**Produit ou gaz issus de la combustion:** Oxydes de carbone. Vapeurs irritantes.

## 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

**Mesures de protection de l'environnement:** Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

**Méthodes de nettoyage:** Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Racler le matériau renversé et placer dans un récipient fermé pour mise au rebut.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation:** Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes.

**Stockage:** Entreposer à l'écart des sources d'inflammation. Garder dans un endroit frais, bien ventilé. Garder le récipient fermé.

**Durée de Conservation Déclaration:** Non disponible

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Methyl ethyl ketone	200 ppm TWA 300 ppm STEL	200 ppm (590 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Toluene	20 ppm TWA	200 ppm TWA 300 ppm Ceiling 500 ppm MAX. CONC 10 minutes	Rien	Rien
Acétone	250 ppm TWA 500 ppm STEL	1,000 ppm (2,400 mg/m3) PEL	Rien	Rien
n-Hexane	50 ppm TWA (PEAU)	500 ppm (1,800 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Oxyde de magnésium	10 mg/m3 TWA Fraction inhalable.	15 mg/m3 PEL Total des particules en suspension. 50 MPPCF TWA poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	10 mg/m3 TWA Poussière inhalable 3 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	20 MPPCF TWA 0.8 mg/m3 TWA	Rien	Rien
Formaldéhyde polymérisé avec le p-tert-butylphénol et le 4,4'-isopropylidène-diphénol	Rien	Rien	Rien	Rien
Zinc oxide	2 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 10 mg/m3 STEL Fraction alvéolaire.	5 mg/m3 PEL Fumée. 5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 PEL poussière totales	Rien	Rien
Carbon black	3 mg/m3 TWA Fraction inhalable.	3.5 mg/m3 PEL	Rien	Rien

**Remarques sur la conception des installations techniques:**

Une ventilation par aspiration à la source est recommandée quand la ventilation générale n'est pas suffisante pour contrôler la contamination aéro-gène. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

**Protection des yeux:**

Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit.

**Protection de la peau:**

Utiliser des gants et un vêtement de protection imperméables pour empêcher le contact avec la peau, si besoin est.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

<b>Etat physique:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Noir
<b>Odeur:</b>	Solvant
<b>Seuil de détection d'odeur:</b>	Non disponible
<b>Valeur pH:</b>	Non disponible
<b>Pression de vapeur:</b>	Non disponible
<b>Point / zone d'ébullition:</b>	Non disponible
<b>Point/domaine de fusion:</b>	Non disponible
<b>Gravité spécial:</b>	0.88
<b>Densité de vapeur:</b>	Non disponible
<b>Point d'éclair:</b>	-24 °C (-11.2 °F)

<b>Inflammable/Limites inférieures d'explosion:</b>	Non disponible
<b>Inflammable/Limites supérieures d'explosion:</b>	Non disponible
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité:</b>	Non applicable
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non disponible
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Non disponible
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non disponible
<b>Teneur VOC:</b>	51.00 %; 452.00 g/l
<b>Viscosité:</b>	Non disponible
<b>Température de décomposition:</b>	Non disponible

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

<b>Stabilité:</b>	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
<b>Réactions dangereuses:</b>	Ne se produira pas.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	Oxydes de carbone. Vapeurs organiques irritantes.
<b>Produits incompatibles:</b>	Des acides et des bases. Oxydants.
<b>Réactivité:</b>	Non disponible
<b>Conditions à éviter:</b>	Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Voies d'exposition pertinentes:** Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

### Effets potentiels sur la santé

<b>Inhalation:</b>	Peut irriter les voies respiratoires. Peut avoir des effets sur le système nerveux central comme : maux de tête, vomissements, douleurs abdominales, étourdissements, confusion, difficultés respiratoires.
<b>Contact avec la peau:</b>	Entraîne une irritation de la peau.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Ingestion:</b>	Le risque principal d'ingestion se trouve par aspiration dans les poumons, entraînant une pneumonie. Dépression du système nerveux central, incluant étourdissements, somnolence, fatigue, nausées, maux de tête et évanouissement.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s	Effet immédiat et retardé sur la santé.
Methyl ethyl ketone	Oral LD50 (Souris) = 670 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 2,300 - 3,500 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 4,500 - 6,800 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = > 8,000 mg/kg	Irritant, Système nerveux central
Toluene	Oral LD50 (Rat) = 2.6 g/kg Oral LD50 (Rat) = 5,000 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 12,124 mg/kg	Comportemental, Cardiaque, Système nerveux central, Développemental, Oreille, Irritant
Acétone	Oral LD50 (Souris) = 5.2 g/kg Oral LD50 (Souris) = 3,000 mg/kg Oral LD50 (Lapin) = 5,340 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 5,800 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 9,800 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 20,000 mg/kg	Système nerveux central, Irritant
n-Hexane	Oral LD50 (Rat) = 28,710 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = > 2,000 mg/kg	Développemental, Irritant, Poumon, Système nerveux, Reproductif
Oxyde de magnésium	Rien	Sang, Système nerveux central, Système immunitaire, Irritant
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	Rien	Poussières nuisibles
Formaldéhyde polymérisé avec le p-tert-butylphénol et le 4,4'-isopropylidenediphénol	Rien	Irritant, Allergène
Zinc oxide	Oral LD50 (Souris) = 7,950 mg/kg Oral LD50 (Rat) = > 5 g/kg	Sang, Gastro-intestinal, Système immunitaire, Irritant, Reins, Métabolique, Système nerveux, Pancréas, Respiratoire, Peau
Carbon black	Oral LD50 (Rat) = > 8,000 mg/kg	Respiratoire, Quelques éléments de preuve de cancérogénicité

Substances dangereuses	NTP cancérogène	IARC cancérogène	OSHA cancérogène (Spécifiquement réglementé)
Methyl ethyl ketone	Non	Non	Non
Toluene	Non	Non	Non
Acétone	Non	Non	Non
n-Hexane	Non	Non	Non
Oxyde de magnésium	Non	Non	Non
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	Non	Non	Non
Formaldéhyde polymérisé avec le p-tert-butylphénol et le 4,4'-isopropylidenediphénol	Non	Non	Non
Zinc oxide	Non	Non	Non
Carbon black	Non	Groupe 2B	Non

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

**Information écologique:** Non disponible

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

**Méthode de rejet recommandée:** Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

#### Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

**Nom d'embarquement correct:** ADHÉSIFS  
**Division:** 3  
**Numéro d'identification:** UN 1133  
**Groupe d'emballage:** II

#### Transport aérien (ICAO/IATA)

**Nom d'embarquement correct:** Adhesives  
**Division:** 3  
**Numéro d'identification:** UN 1133  
**Groupe d'emballage:** II

#### Transport maritime (IMO/IMDG)

**Nom d'embarquement correct:** ADHESIVES  
**Division:** 3  
**Numéro d'identification:** UN 1133  
**Groupe d'emballage:** II

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### Information sur la réglementation Canadienne

**Statut LCPE LIS/LES:** Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

#### Information sur la réglementation des Etats Unis

**État de l'inventaire TSCA 8 (b):** Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire de la Toxic Substances Control Act ou en sont exempts.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: 2

**Préparé par:** Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

**Date de sortie:** 10/19/2018

**DÉMENTI** Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.